

**LETTRE D'INFORMATION
SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Edition – août 2009
Disponible sur <http://www.imolin.org>

CALENDRIER

1. Séminaire d'orientation de la CENTIF-CI	2. Atelier de formation du personnel et des correspondants de la CENTIF
Date: 12-14 juin 2009	Date : 7-9 juillet 2009
Lieu: Grand Bassam, Côte d'Ivoire	Lieu : Ouagadougou, Burkina Faso
Organisateur: CENTIF Côte d'Ivoire	Organisateur: CENTIF Burkina Faso
3. Formation de juges et de procureurs à la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité financière	4. Formation des évaluateurs du GIABA
Date: 13-16 juillet 2009	Date : 27-31 juillet 2009
Lieu: Bissau, Guinée-Bissau	Lieu : Accra, Ghana
Organisateur: UNODC	Organisateurs : GIABA, GAFI, Banque mondiale
5. Mission d'experts sur les questions de LAB/CFT	6. Séminaire de validation de la réponse officielle du Burkina au rapport d'évaluation mutuelle
Date : 3-7 août 2009	Date : 18 août 2009
Lieu : Monrovia, Libéria	Lieu : Ouagadougou, Burkina Faso
Organisateur: Banque mondiale	Organisateur : CENTIF Burkina Faso
7. Séminaire de pré-évaluation mutuelle du système AB/FT de la Côte d'Ivoire	8. Séminaire sous-régional de sensibilisation au profit des Entreprises et Professions Non Financières Désignées
Date : 3-5 septembre 2009	Date : 8-10 septembre 2009
Lieu : Grand Bassam, Côte d'Ivoire	Lieu : Cotonou, Bénin
Organisateurs: CNSA-GIABA CI/CENTIF CI	Organisateur: CENTIF Bénin
9. Séminaire de sensibilisation des parlementaires de la Sierra Leone à la LAB/CFT	10. Réunion plénière du GAFI
Date: 1 octobre 2009	Date: 12-16 octobre 2009
Lieu: Freetown, Sierra Leone	Lieu : Paris, France
Organisateur: Banque mondiale	Organisateur: GAFI
11. Réunion du Groupe Egmont	
Date: 19-22 octobre 2009	
Lieu : Kuala Lumpur, Malaisie	
Organisateur: Groupe Egmont	

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante:
ludovic.dhoore@unodc.org.

DEVELOPPEMENTS LAB/CFT EN AFRIQUE DE L'OUEST

WEST AFRICA



Map No. 4242 UNITED NATIONS
February 2006

Department of Pan-Africanity Operations
Cartographic Section



Benin

Le Bénin a adopté sa législation anti-blanchiment en octobre 2006, transposant ainsi la Loi Uniforme sur le blanchiment de capitaux, rédigée par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le pays est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)¹. Cependant, le pays n'a pas encore intégré dans son arsenal juridique la Loi Uniforme en matière de lutte contre le financement du terrorisme, adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en mars 2008. Le pays a établi une Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) qui est à présent opérationnelle. Ses membres ont été nommés et un séminaire de lancement de ses activités a eu lieu à Cotonou, du 2 au 4 mars 2009. Ses locaux viennent juste d'être rénovés. En outre, le Bénin sera évalué par le GIABA au début du mois de juin 2009.

¹ L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine comprend les Etats membres suivants: le Bénin, le Burkina Faso; la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.



Burkina Faso

Le Burkina Faso est également membre de l'UEMOA. Il a transposé la Loi Uniforme LAB 2006 et mis sur pied une Cellule Nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) par décret daté du 20 Juin 2007. La CENTIF est opérationnelle. Cependant, ses compétences ne couvrent pas encore le financement du terrorisme, en attendant la transposition de la Loi Uniforme CFT. En mai 2009, le Gouvernement du Burkina a adopté un projet de loi en ce sens. Le système LAB/CFT du Burkina a fait l'objet d'une d'évaluation mutuelle, conduite conjointement par la Banque Mondiale et le GIABA, en février 2009. L'adoption de ce rapport sera à l'agenda de la réunion plénière du GIABA en novembre 2009.



Cap Vert

Le Cap Vert a adopté sa première législation contre le blanchiment d'argent le 31 octobre 2002. Ce texte a été remplacé par la loi N°38/VII/2009 du 20 Avril 2009. Cette loi vise à prévenir et réprimer le blanchiment d'argent, mais ne couvre pas le financement du terrorisme. La cellule de renseignements financiers du Cap Vert (Unidade de Informação Financeira – UIF) a été créée par le

décret-loi n°1/2008 du 14 janvier 2008. La UIF est une unité autonome au sein de la Banque Centrale. Sa compétence s'étend tant au blanchiment d'argent qu'au financement du terrorisme. Le Cap Vert a ratifié la Convention de New York de 1999, le 10 Mai 2002. Aussi, un comité interministériel AB/FT a été établi avec la participation de représentants des ministères des Finances et de l'Intérieur, ainsi que de la Banque Centrale. Un plan d'action national anti-blanchiment 2008-2010 a été élaboré. Le Coordonnateur du comité national anti-drogues en assure la coordination.



Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a adopté une loi contre le blanchiment d'argent le 02 décembre 2005 suite à la transposition de la loi Uniforme de l'UEMOA. Les autorités nationales ont ensuite établi une Cellule Nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF), laquelle est opérationnelle depuis mars 2008. La Côte d'Ivoire dispose également d'un Comité national de suivi des activités du GIABA (CNSA-CI), qui a notamment développé un plan d'action de LAB/CFT. Le GIABA a prévu de mener une visite d'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire en novembre 2009.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.



Gambie

La législation anti-blanchiment de la Gambie a été adoptée en 2003, amendant ainsi la précédente loi de 2001. Une cellule de renseignements financiers (CRF) et un comité interministériel anti-AB/FT doivent encore être mis en place et devenir opérationnels. En outre, une législation contre le financement du terrorisme n'existe pas encore dans ce pays.



Ghana

Le Ghana a officiellement adopté une législation contre le blanchiment d'argent en janvier 2008. Même si cette loi fournit un cadre pour l'établissement d'une cellule de renseignements financiers (CRF), cette structure n'a pas encore été mise en place. Les autorités ont indiqué leur intention de créer la future CRF comme une unité indépendante au sein de la Banque centrale. Le Ghana n'a pas encore établi de comité interministériel anti-BA/FT, ni élaboré de stratégie traitant de ces questions.



Guinée (Conakry)

La Guinée a promulgué sa législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux le 24 octobre 2007. Ce texte ne couvre pas le financement du terrorisme. Une commission nationale technique est en charge de discuter des questions liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Les activités anti BA/FT sont actuellement coordonnées par la police économique et financière qui fait partie du ministère de la sécurité. La CENTIF n'est pas encore officiellement installée, quoique l'on s'attende à ce qu'elle soit créée en tant qu'unité séparée au sein des services de police.



Guinée-Bissau

En tant qu'Etat membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, la Guinée-Bissau a transposé la Loi Uniforme anti-blanchiment en 2006. La Loi Uniforme sur le financement du terrorisme attend toujours d'être transposée. La Guinée-Bissau a également établi une cellule de renseignements financiers (CENTIF) dont les membres ont été nommés. Les activités de la cellule ont été suspendues en attendant l'identification de nouveaux locaux. Aussi, la Guinée-Bissau a formellement mis sur pied un comité interministériel, bien que peu d'informations soient disponibles quant à ses activités.



Liberia

Le Liberia s'est doté d'un cadre législatif anti-blanchiment depuis 2002. Même si cette loi ne prévoit pas de base claire pour création d'une cellule de renseignements financiers (CRF) les autorités libériennes ont indiqué leur intention de constituer cette entité au sein de la Banque Centrale, à l'instar du système qui a cours dans la plupart des autres pays anglophones de la région. Le Liberia ne s'est pas encore dotée d'une législation contre le financement du terrorisme. En outre, il n'existe pas de comité interministériel AB/FT à proprement parler, même si un certain nombre d'agences gouvernementales ont tenu des réunions en vue de discuter notamment de la résolution 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.



Mali

Le Mali s'est doté d'une législation contre le blanchiment d'argent, le 29 décembre 2006, par la transposition de la Loi Uniforme de l'UEMOA en la matière. Le Mali dispose d'une loi sur le terrorisme, mais la législation spécifique sur financement du terrorisme attend toujours d'être transposée. La CENTIF du Mali a été installée le 10 août 2007. Elle est opérationnelle. Il n'existe pas encore de comité interministériel anti-blanchiment.



Niger

Le Niger a transposé la Loi Uniforme de l'UEMOA sur le blanchiment d'argent dans son droit interne, en juin 2004. Bien que le financement du terrorisme soit incriminé par le Code pénal nigérien, la Loi Uniforme sur le financement du terrorisme, qui prévoit l'extension du mandat de la CENTIF à cette infraction, n'a pas encore été transposée. La Cellule Nationale de Traitement des Informations financières a été créée en 2005, mais fut complètement ravagée par un incendie en août 2007. Depuis, la CENTIF a recommencé à fonctionner et a déménagé dans de nouveaux locaux en juin 2009.



Nigéria

Le Nigéria a adopté sa loi anti blanchiment (Money Laundering Prohibition Act) en Mars 2004. La 'Economic et Financial Crimes Commission' (EFCC) est en charge de lutter contre le blanchiment d'argent et contre toute infraction à caractère financier au Nigéria. La cellule de renseignements financiers (Nigeria Financial Intelligence Unit – NFIU) qui est établie au sein du EFCC a été admise comme membre du Groupe Egmont en mai 2008. En juillet 2008, le Comité interministériel de lutte contre le blanchiment et le financement du

terrorisme a été constitué. Il se réunit tous les trois mois.



Sénégal

Le Sénégal a achevé la transposition de la Loi Uniforme anti blanchiment de l'UEMOA en 2004. Ce dispositif a été complété en mars 2009, par l'adoption de la Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme, laquelle transpose la Loi Uniforme de l'UEMOA. Aussi, le pays s'est doté très tôt d'une CRF par Décret n°2004-1150 du 18 août 2004. Elle est pleinement opérationnelle et activement impliquée dans la formation et la sensibilisation des assujettis à la loi. La CENTIF du Sénégal vient d'être admise comme membre du Group Egmont en mai 2009. Un comité interministériel n'a pas encore vu le jour, mais sa création est envisagée..



Sierra Leone

La Sierra Leone a adopté une loi anti blanchiment le 21 juillet 2005. Cependant, afin de se confirmer davantage aux standards internationaux AB et de l'étendre au financement du terrorisme, un projet de loi anti-BA/FT est à présent en cours d'élaboration. La Banque de Sierra Leone (BSL) coordonne cette initiative. La Sierra Leone s'est dotée d'une cellule de renseignements financiers (Financial Intelligence Unit - FIU) établie au sein du département de supervision bancaire de la Banque centrale. La FIU a commencé à recevoir et à analyser les déclarations de soupçons, et reçoit également des déclarations sur la base de seuils objectifs. En outre, un comité interministériel tient des réunions sous la présidence du Gouverneur de la Banque de Sierra Leone.



Togo

Le Togo dispose d'un cadre législatif anti blanchiment depuis juin 2007, par la transposition de la Loi Uniforme de l'UEMOA. La Loi Uniforme contre le financement du terrorisme n'a pas encore été transposée. Un comité interministériel a été constitué en janvier 2007. La Cellule Nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) est en phase de devenir pleinement opérationnelle, les membres de cette structure ont été désignés et nommés, et ils exercent leurs fonctions depuis les locaux qui leur ont été attribués. La CENTIF du Togo a reçu cinq déclarations de soupçons, dont une a été transmise aux autorités judiciaires.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

AUTRES ACTIVITES ET DEVELOPPEMENTS

La CENTIF du Burkina Faso poursuit ses activités visant à mettre en œuvre son Programme d'actions triennal 2009-2011. Après la tenue, au début du mois d'avril, d'un atelier de formation des banques et des établissements financiers, avec le concours de la CENTIF Côte d'Ivoire et du GIABA, et de séances de travail avec cinq banques de la place de Ouagadougou, du 25 au 30 juin dernier, la CENTIF a organisé un atelier de formation pour son personnel et ses correspondants. Cet événement, qui s'est tenu du 7 au 9 juillet 2009, a notamment réuni huit correspondants sur les neuf que compte actuellement la CENTIF (représentant la police, la gendarmerie, le ministère des finances et les autorités judiciaires), et deux cadres d'appui de la CENTIF (un analyste et le responsable administratif et financier). Par ailleurs, suite à l'évaluation mutuelle du Burkina Faso par la Banque Mondiale et le GIABA, en février dernier, un atelier de validation de la réponse officielle du pays sur le projet de rapport d'évaluation, sera organisé le 18 août 2009.

La CENTIF de la Côte d'Ivoire vient de publier son Rapport annuel 2008. Celui-ci fait état des efforts entrepris pour rendre la Cellule opérationnelle, et des activités déployées depuis lors. Le site reprend également des rapports trimestriels de la CENTIF, dont celui pour janvier-mars 2009. Entre juin 2008 et fin mars 2009, la CENTIF a reçu un nombre substantiel de déclarations d'opérations suspectes, principalement de la part des assujettis du secteur financier. Parmi les perspectives et priorités pour l'année 2009 figurent notamment le renforcement des capacités techniques et logistiques, la transposition en droit interne de la Loi Uniforme de l'UEMOA contre le financement du terrorisme, et la préparation de l'évaluation mutuelle du pays par le GIABA. La CENTIF souhaite également attirer l'attention sur le phénomène de la cyber criminalité et des risques qu'il représente. Les rapports susmentionnés sont disponibles sur le site de la CENTIF (www.centif.ci).

La CENTIF du Mali vient de lancer son site Internet. Ce dernier reprend notamment une présentation de l'institution, des textes législatifs et réglementaires applicables et des différents aspects du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ces informations peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.centif.gov.ml.

Lors d'un forum qui s'est tenu à Dakar, le 20 juillet dernier, la CENTIF du Sénégal a réuni des acteurs du secteur de l'immobilier sénégalais (agences et promoteurs immobiliers), ainsi que des représentants de certaines administrations publiques, pour attirer l'attention sur la vulnérabilité de ce secteur aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Parmi les questions évoquées, figuraient notamment l'organisation du secteur au Sénégal, et les difficultés liées à l'accès au crédit immobilier et à la fiscalité immobilière. Certaines typologies sur des cas de blanchiment opéré via le secteur immobilier ont également été présentées. De plus amples informations sont disponibles sur le site de la CENTIF (www.centif.sn).

Par ailleurs, la CENTIF du Sénégal a commandité une étude sur les systèmes informels ou alternatifs de transferts de fonds au Sénégal. Cette étude analyse notamment les cadres réglementaire, institutionnel et opérationnel dans lesquels s'opèrent les transferts alternatifs, et formule des recommandations pour une meilleure organisation de ces transferts.

Du 1^{er} au 23 juillet, une mission UNODC s'est rendue au Sénégal, en Guinée Bissau, au Mali et en Sierra Leone. La mission, qui comportait également des représentants de la *Guardia di Finanza* d'Italie, avait comme objectif de préparer un important programme d'assistance technique

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu. **4**

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante:
Ludovic.dhoore@unodc.org.

dont bénéficieront ces pays, notamment en identifiant les besoins en formation et en équipement de différentes autorités. Ce programme, dont la mise en œuvre devrait débuter avant la fin de l'année avec le concours de la *Guardia di Finanza*, vise à améliorer les capacités des Agences d'application de la loi dans le cadre de la lutte contre la drogue en provenance et à destination des quatre pays susmentionnés. Le programme se focalisera notamment sur le volet financier de la criminalité et sur le blanchiment de capitaux. Il vise à (1) établir des pôles nationaux d'expertise spécialisée ; (2) à améliorer les capacités d'enquêtes en matière de crimes liés au trafic de drogue, notamment les crimes financiers ; (3) à renforcer les mécanismes de recueil et de partage de renseignements entre agences d'application de la loi ; et (4) à encourager la coopération régionale.

CALENDRIER DES EVALUATIONS MUTUELLES

Pays	Conduit par	Visite sur place	Discussion en plénière	Rapport
Bénin	GIABA	juin 2009	novembre 2009	-
Burkina Faso	Banque Mondiale	février 2009	novembre 2009	-
Cap Vert	FMI	mai 2007	novembre 2009	http://www.giaba.org/media/M_evalu/CapeVerde_AMLCFT_Detailed_MER_Final_2005_2021_2007.pdf
Côte d'Ivoire	GIABA	prévue novembre 2009	mai 2010	-
Gambie	GIABA	avril 2008	novembre 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/The_Gambian_Detailed_Mutual_Evaluation_Report[1].pdf
Ghana	GIABA	avril 2009	novembre 2009	-
Guinée Conakry	GIABA	prévue juin 2010	novembre 2010	-
Guinée Bissau	GIABA	septembre 2008	mai 2009	(en attente de publication)
Libéria	GIABA	prévue septembre 2010	mai 2011	-
Mali	Banque Mondiale	février 2008	novembre 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/MALI_word_MER_english[1].pdf
Niger	Banque Mondiale	juin 2008	mai 2009	(en attente de publication)
Nigéria	GIABA	septembre 2007	mai 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/Mutual_Evaluation_Report_Nigeria.pdf
Sénégal	GIABA	juillet 2007	mai 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/GIABA_Mutual_Evaluation_Report_of_Senegal_Feb0209(English)[1].pdf
Sierra Leone	Banque Mondiale	juin 2006	juin 2007	http://www.giaba.org/media/M_evalu/SIERRA_LEONE_Mutual_Evaluation_Report_0607.pdf
Togo	GIABA	prévue février 2010	novembre 2010	-

Source: www.giaba.org

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

RAPPORT DE L'UNODC SUR LA CRIMINALITE ORGANISEE ET LES TRAFICS TRANSNATIONAUX COMME MENACES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Selon un rapport² publié à New York par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), les activités illicites constituent une menace sérieuse à la sécurité et au développement en Afrique de l'Ouest.

Ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest était devenue une plaque tournante du trafic de cocaïne entre l'Amérique latine et l'Europe. En 2006, un quart environ de la cocaïne entrée en Europe, soit quelque 40 tonnes, avait transité par l'Afrique. Aujourd'hui, cette menace semble reculer. Au cours des 18 derniers mois, on a enregistré une diminution du volume des saisies et une chute du nombre de passeurs sur les vols reliant l'Afrique de l'Ouest à l'Europe. Le Directeur exécutif de l'Office, Antonio Maria Costa, a déclaré: "La quantité de drogues passant par l'Afrique de l'Ouest diminue. Nous devons tout faire pour que cette tendance à la baisse se confirme."

Toutefois, selon le rapport de l'UNODC sur la menace que représentent différents trafics dans la région, l'Afrique de l'Ouest est désormais le théâtre d'autres trafics illicites, notamment de cigarettes, d'armes, de femmes, de médicaments contrefaits, de déchets toxiques (y compris électroniques), de pétrole et d'autres ressources naturelles (bois et diamants en particulier).

La valeur des flux transitant par la région dépasse le PIB de certains pays d'Afrique de l'Ouest, qui comptent parmi les plus pauvres au monde. Les revenus tirés de 45 millions de comprimés antipaludéens contrefaits (438 millions de dollars) excèdent le PIB de la Guinée-Bissau. Ceux provenant de la contrebande de cigarettes (environ 775 millions de dollars) dépassent le produit national de la Gambie. Les revenus illicites générés par le trafic de pétrole ou celui de cocaïne (qui représentent environ 1 milliard de dollars chacun) rivalisent avec le PIB du Cap-Vert ou de la Sierra Leone.

Selon M. Costa, "l'Afrique de l'Ouest a tout ce qu'un criminel recherche: des ressources, une situation stratégique, une gouvernance faible et un réservoir inépuisable de recrues qui ne voient guère d'autres solutions que la criminalité pour survivre". Le rapport examine les différents flux illicites; la nature, la taille et la valeur des marchés; les méthodes et itinéraires de trafic; et le profil des trafiquants.

"La criminalité organisée cause la ruine de l'Afrique de l'Ouest: elle affaiblit les gouvernements, détruit l'environnement, bafoue les droits de l'homme et nuit à la santé", a alerté le chef de l'UNODC. "L'Afrique de l'Ouest est ainsi plus exposée à l'instabilité politique et moins à même d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement."

Selon M. Costa, "une minorité puissante, présente jusque dans les plus hautes sphères, profite de la criminalité en Afrique de l'Ouest, et ce aux dépens de la majorité". Il a averti que si l'on n'y prêtait pas attention, la "démocratie et le développement [allaient] vaciller, tandis que la criminalité et la corruption [prospéreraient]".

S'adressant au Conseil de Sécurité au sujet de la situation en Afrique de l'Ouest, M. Costa a

² <http://www.unodc.org/unodc/fr/press/releases/selon-un-rapport-de-lunodc-la-criminalite-organisee-cause-la-ruine-de-lafrique-de-louest.html>

souligné que "pour sa plus grande partie, le trafic illicite [transitait] par l'Afrique de l'Ouest mais [trouvait] son origine ailleurs. Le gros de la contrebande [était] destiné au Nord". Il a engagé les pays riches à "assumer leur part de responsabilité en réduisant leur demande de drogues, de main-d'oeuvre bon marché et de produits exotiques passés en contrebande par cette région, et en cessant de faire de l'Afrique de l'Ouest un dépôt d'armes, de déchets et de médicaments contrefaits".

Revenant sur le succès du processus de Kimberley contre les "diamants du sang", de la Convention de Bamako contre les déchets dangereux et du processus de Praia contre le trafic de drogues, il a appelé de ses vœux une action internationale contre la contrebande de pétrole, les médicaments contrefaits, les déchets électroniques, le trafic de migrants et la contrebande de cigarettes. "Nous devons agir avant que de nouvelles vies ne soient sacrifiées, que de nouveaux pays ne soient mis à sac et que de nouveaux États ne soient infiltrés par les criminels", a averti M. Costa.

SUIVI DES ACTIVITES DU GAFI

Le Groupe d'Action Financière (GAFI) s'est réuni en session plénière à Lyon (France), du 24 au 26 juin 2009. Parmi les principaux points abordés lors de cette réunion, l'on peut retenir notamment :

- ***l'adoption de lignes directrices sur l'approche fondée sur le risque afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour les entreprises de services financiers.***

Le GAFI a préparé de nouvelles lignes directrices pour les entreprises qui fournissent des services financiers de transfert de fonds et de valeur et de change de devises. Ces lignes directrices sont destinées à assister ces entreprises, ainsi que les autorités publiques, à introduire l'approche fondée sur le risque afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans leurs opérations.

- ***l'adoption d'un rapport sur les risques de blanchiment dans le secteur du football.***

Au cours des deux dernières décennies, le football a changé, passant d'un passe-temps populaire à une industrie mondiale. Avec l'importance économique croissante du football avec d'autres sports, l'investissement de l'argent dans le secteur a augmenté de façon exponentielle, et certains de ces investissements ont des liens avec la criminalité.

Le GAFI vient de terminer une étude pour déterminer ce qui rend le secteur du football attrayant pour les criminels. Pourquoi s'intéresser au football? Il est de loin le sport le plus important au monde - plus de 250 millions de personnes le pratiquent - et la finale de la Coupe du Monde FIFA en 2006, par exemple, a attiré plus de 1 milliard de téléspectateurs. Malgré la croissance rapide et la grande visibilité du secteur du football, la structure de réglementation du secteur du football n'a cependant pas encore pris la mesure de certains des risques qui accompagnent ces changements.

Le rapport du GAFI analyse le secteur au plan économique et social et fournit des exemples de cas identifiant des domaines qui pourraient être exploitées par ceux qui veulent investir de l'argent sale dans le football.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

L'objectif de ce rapport du GAFI est d'attirer l'attention sur certains des risques auxquels s'expose le secteur du football en particulier - et l'industrie du sport en général – sur les abus que pourraient en faire les criminels afin que les décideurs politiques, les agences d'application de la loi, le secteur financier et les autorités réglementaires du secteur du sport puissent mieux appréhender et commencer à traiter ce problème.

- ***l'adoption de meilleures pratiques pour le gel des fonds et autres biens terroristes***

Le GAFI a décidé de publier des meilleures pratiques pour les États afin de les assister dans la mise en œuvre des mesures de gel sans délai des fonds et autres avoirs terroristes, conformément aux Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies pertinentes et aux normes du GAFI.

Ces meilleures pratiques sont destinées à aider les États à développer et mettre en œuvre les sanctions financières ciblées afin de prévenir et réprimer le financement du terrorisme.

Par ailleurs, le GAFI a

- réalisé des progrès dans son initiative sur la crise financière mondiale,
- adopté les évaluations mutuelles de l'Autriche et de la République de Corée,
- accueilli Eurojust comme observateur.
- établi des critères et procédures pour l'examen de la conformité de pays identifiés comme vulnérables au blanchiment/financement du terrorisme ou posant un risque à la stabilité du système financier international dans le cadre des travaux du Groupe de Suivi sur la Coopération Internationale.

Le GAFI vient de publier son 20^{ème} rapport annuel 2008-2009. De plus amples informations concernant le GAFI, ainsi que les points mentionnés ci-dessus, sont disponibles sur le site : <http://www.fatf-gafi.org>.

CAS BANALISES (source: Groupe Egmont)

X, n'étant pas ressortissant du pays, s'était rendu à plusieurs reprises dans différentes agences de deux bureaux de change dans un pays européen afin d'y convertir plusieurs devises en euros. Il s'agissait de près de deux millions d'euros en l'espace de quelques mois seulement. Il n'y avait pas de justification économique pour la manière dont ces opérations étaient effectuées, et X n'avait pas de liens particuliers avec le pays dans lequel il effectuait ces opérations ; en effet, il résidait dans un pays voisin et n'avait pas d'activités professionnelles connues.

L'analyse de la cellule de renseignements financiers (CRF) a démontré qu'il y avait des similitudes entre X et d'autres personnes dont les transactions provenaient du même pays. De plus, ces personnes résidaient dans le même pays voisin. Ils n'avaient aucune activité professionnelle et étaient vraisemblablement toujours étudiants. Certaines de ces transactions étaient même réalisées le même jour, à un intervalle d'à peine trente minutes.

D'informations obtenues de la CRF du pays de résidence de ces individus, il ressortait clairement qu'ils étaient connus pour leur implication dans le trafic de stupéfiants, ce qui correspond aux indicateurs typologiques de ce dossier.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

Indicateurs :

- échange de devises et opérations de conversions ;
- absence d'activités professionnelles connues des intervenants ;
- absence de liens entre les intervenants et le pays où sont effectuées les opérations ;
- fractionnement des opérations.

Des exemples de cas banalisés sont disponibles sur le site du Groupe Egmont : www.egmontgroup.org.

PUBLICATIONS ET SITE WEB D'INTERET

http://www.unodc.org	Le site web officiel de l'UNODC (en anglais)
http://www.imolin.org	IMoLIN est un réseau Internet administré par l'UNODC, à la disposition des gouvernements, organisations et personnes privées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. IMoLIN a été développé avec la collaboration d'organisations internationales spécialisées dans l'anti-blanchiment. Le réseau comprend une base de données (AMLID), un recueil d'analyses des lois et réglementations nationales contre le blanchiment des capitaux, une bibliothèque électronique, et un calendrier des événements à venir dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Veuillez noter que certaines fonctions d'IMoLIN sont sécurisées, et par conséquent non accessibles au public.
http://www.giaba.org	Le site du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest permet d'accéder notamment aux rapports d'évaluation mutuelle de ses membres, ainsi qu'à ses rapports sur les typologies de blanchiment. Ainsi, des rapports sur les vulnérabilités dans le secteur immobilier et sur les passeurs de fonds ont été rédigés par le GIABA.
http://www.amlcft.org	Le site de la Banque Mondiale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (en anglais)
http://www.worldbank.org/star	Le site Internet de la Banque mondiale reprend des informations concernant l'Initiative STAR, un programme conjoint UNODC-Banque mondiale qui vise le recouvrement des avoirs volés. Ce programme, qui s'inscrit dans la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, répond à la demande des pays en voie de développement de recouvrer les avoirs volés
www.egmontgroup.org	Le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers
www.centif.ci	Le site officiel de la CENTIF de la Côte d'Ivoire
www.centif.gov.ml	Le site officiel de la CENTIF du Mali
www.efccnigeria.org	Le site officiel de l' <i>Economic and Financial Crimes Commission</i> , qui abrite la cellule de renseignements financiers du Nigeria (NFIU).
www.centif.sn	Le site officiel de la CENTIF du Sénégal

Cette publication contient des informations récentes obtenues de différents media. Ces outils sont collectés à partir de sources externes, ainsi leur précision et véracité ne saurait être garantie. En outre, leurs présentations ne sauraient impliquer l'expression d'aucune opinion des Nations Unies concernant le statut légal d'aucun Etat, territoire, ville ou endroit, ou de ses autorités ou de la délimitation d'aucune frontière. Etant donné que les Nations Unies ne sont pas toujours détenteurs de droits d'auteurs sur les articles proposés, une autorisation des véritables propriétaires de droit d'auteurs doit être recherchée avant toute utilisation de ces articles par des tiers.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.